

Les abbayes laïques

La vicomté de Béarn avait une conception propre de la noblesse : celle de la noblesse réelle, attachée à la possession d'une terre appelée « domenjadure », opposée à la noblesse par lignage du reste de la France. Mais il existait des clivages au sein de cette noblesse : la classe des barons, réduite peu à peu aux 12 plus importants, celle des « cavers » ou chevaliers, celle des "domec" seigneurs, tandis que la moins importante était constituée par les « abbés laïques ».

La classe seigneuriale se renouvelait par la vente d'une domenjadure, soit par l'anoblissement des terres, décidé par le Vicomte.

Prérogatives :

L'abbé laïc jouissait de deux prérogatives principales : le droit de percevoir la dîme du lieu et le droit de présenter le candidat de son choix à la cure vacante. En contrepartie il devait donner une partie de son revenu au curé, à l'évêque ou à l'église.

Il avait également certains droits honorifiques : possession d'une chapelle avec droit de sépulture, place spéciale dans l'église, préséance pour les offrandes, processions et l'aspersion d'eau bénite. Ils avaient aussi des devoirs d'assister les pauvres et malchanceux et faire ce que l'on appellerait aujourd'hui, du social.

Les abbayes laïques de l'Arribère : Les abbayes laïques furent surtout nombreuses dans la moyenne vallée du Gave de Pau, entre Lons et Orthez et, surtout, dans la moyenne vallée du gave d'Oloron de Goes à Sauveterre. En 1385 il y avait 249 domenjadures et 49 abbayes laïques en Béarn.

La famille d'Abbadie d'Oroignen est une famille de parlementaires, elle occupe à plusieurs reprises la fonction de Président du Parlement de Navarre. En 1655, l'abbaye laïque de Lay et la Seigneurie d'Oroignen (Lay, Préchacq-Navarrenx, Oroignen) sont érigées en baronnie. Jeanne-Claude d'Oroignen, dernière descendante de la famille, et épouse du Marquis de Lons, en fait don à Arnaud de Hégoburu, noble du Pays de Soule, en 1729. Celui-ci la restitue à la famille d'Oroignen à sa mort. L'abbaye est alors vendue à un nommé Jean d'Aleman, négociant de Bayonne et originaire de Cette-Eugun. En 1784, à sa mort, elle devient la propriété de Jean Etienne de Perré, écuyer et secrétaire du Roi. Ce fut le dernier propriétaire jusqu'à la révolution.

Pourquoi ce nom ?

Aux IXème et Xème siècles, période troublée avec les raids des Normands, des seigneurs laïques mirent la main, par spoliation ou non, sur de nombreux biens ecclésiastiques ; puis l'église voulut récupérer ces biens, et en particulier les « dîmes » qui étaient l'impôt ecclésiastique sur les récoltes. Pour cela il y eut compensation, et c'est dans ce genre de transaction que se trouve l'origine des « abbés laïques ». Mais ce ne fut qu'au XVIème siècle, avec Jeanne d'Albret, que tous les possesseurs « d'abbades » furent englobés dans la noblesse.

Journal Sud-Ouest

Orthez et Pays des Gaves

MERCREDI 20 MARS 2013
WWW.SUDOUEST.FR

NAVARRENX

Honneur au Char avec la dîme de Lay

L'ancien diocèse d'Oloron, qui regroupe près de 160 paroisses (et donc plus de 200 villes et villages) a donné l'occasion d'un énorme travail à Bernard Desbonnet, membre éminent du Char (Cercle historique de l'Arribère), qui après plus de trois ans de recherches sur le sujet, a sorti avec son association un superbe livre : « Histoires de bénéfices et de bénéficiaires ».

Vendredi soir, outre la présentation de ce livre, il a donné une conférence sur son village, et un sujet extrait de l'ouvrage : « La dîme de Lay ». Il y était question du conflit qui opposa le curé du village, Pascal Couret, à Jeanne-Claude d'Oroignen, épouse du marquis de Lons et abbesse laïque de Lay, un conflit qui dura plus de dix ans, jusqu'au décès du pauvre curé.

Curé contre notaires

Entre les difficultés de trouver des experts capables afin de déterminer les limites de propriétés et



Le président, Joseph Miquieu, présente le livre et son auteur-conférencier, Bernard Desbonnet. PHOTO JEAN SUBERCADES

de délimiter les terres seigneuriales et les terres abbatiales (et donc de connaître les bénéficiaires des usufruits des propriétés et de celles revenant à l'église), le curé dut affronter les notaires de Jeanne-Claude avant d'être exilé au séminaire d'Auch (suite à l'intervention du marquis de Lons) alors que le verdict avait prononcé la validation

de 32 pièces sur 37 en sa faveur.

Après le décès de Pascal Couret, Jeanne-Claude s'empressa de déclarer la cure vacante « suite au décès du sieur Couret, prêtre dernier titulaire et paisible possesseur de la dite cure ». Était-ce de l'humour ? Ou alors la façon de marquer son soulagement ?

J. S.

Un exemple : l'Abbaye laïque de Lay.

L'abbaye laïque de Lay était située près de l'église actuelle, le long du Layou. Des documents faisant référence à cet édifice attestent que le bâtiment a existé jusqu'à la fin du XVème siècle. Puis les dénombremments du début du XVIIème siècle ne mentionnent que des ruines. Peut-être fut-elle détruite, ainsi que l'église, à l'époque du siège de Navarrenx (1569). La terre réputée noble était toute la zone comprise entre l'église et le Layou, c'est cette terre qui continua de recevoir le vocable d'« Abbaye laïque de Lay ». Comme beaucoup de fiefs nobles béarnais elle eut un nombre assez élevé de propriétaires: La 1ère famille connue qui en eut la possession (XIVème siècle), fut la famille de Navailles. En 1590 l'abbaye est vendue à Guillaume de Mesplès, seigneur de Susmiou puis d'Aren. Au début du XVIIème siècle, l'abbaye est la propriété de Jacques d'Abbadie, seigneur d'Oroignen, ou Orognen, dont la femme est la fille de Guillaume de Mesplès.